

Laloubère, le 23 avril 2007



Région Sud-Ouest  
Certifiée ISO 9002

Agence Gers - Pyrénées  
Centre Kennedy  
Rue Neil Armstrong  
B.P. 15  
65311 Laloubère Cedex

MONSIEUR PALU BERNARD  
QUARTIER CHER  
  
65100 JULOS

**Références cadastrales** : Parcelle ZD 120  
*Rue Miramont 65380 BENAC*  
**Date du contrôle de bonne exécution des travaux** : 20 Avril 2007

## **CERTIFICAT DE CONFORMITE** **d'un dispositif d'assainissement non collectif**

**Arrêté interministériel du 6 mai 1996**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**  
**Vu le code de la santé publique,**  
**Vu le code de la construction et de l'habitation,**  
**Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992,**

Je soussignée Cécile PETIT, agissant en tant que technicienne ANC sur le SPANC de la commune de BENAC, certifie que le dispositif d'assainissement non collectif de l'habitation de Monsieur **PALU Bernard** située *Rue Miramont 65380 BENAC*, a été réalisé conformément à la législation en vigueur (DTU 64.1 d'août 1998).

### Filière mise en place

- ✚ Prétraitement : Fosse toutes eaux (4000 l).
- ✚ Traitement : Lit filtrant drainé à flux vertical 30 m2
- ✚ Rejet : Vers exutoire dans le fossé communal

A cette date, les travaux sont réputés conformément aux règles de l'art, sous la responsabilité du propriétaire. Cet avis ne dégage pas la responsabilité de l'entrepreneur ou du réalisateur sur la qualité des travaux effectués.

Pour le bon fonctionnement du système, nous vous rappelons qu'un entretien régulier de la fosse toutes eaux est indispensable et obligatoire (art.5 des arrêtés du 6 mai 1996). Cette vidange doit pouvoir être justifiée (bon ou facture).

Restant à votre service, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Technicienne ANC  
Cécile PETIT